

VILLE DE HETTANGE-GRANDE



Pôle Travaux et Urbanisme
Affaire suivie par Francisca MORON
☎ 03 82 53 98 54

ARRETE

N° 2021 – 159

En date du 21 juillet 2021

**Prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du
Plan Local d'Urbanisme communal (PLU)**

LE MAIRE DE HETTANGE-GRANDE

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 à L.123-20 et R.123-1 à R.123-25 ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2015 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 04 décembre 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance en date du 09 juillet 2021, N°E21000075/67 de M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur André L'HUILLIER, en qualité de Commissaire Enquêteur ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Hettange Grande pour une durée de 31 jours, du 01 septembre au 01 octobre 2021 inclus

Article 2 : Monsieur André L'HUILLIER, Ingénieur territorial principal retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 3 : Les pièces du dossier et les avis de personnes Publiques Associées et consultées, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Hettange Grande, pendant 31 jours, du 01 septembre au 01 octobre 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Durant le temps de l'enquête, le dossier et le registre dématérialisé est consultable sur le site informatique dédié à l'adresse internet suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-hettange-grande> , ouvert quotidiennement.

Article 4 : Le Commissaire Enquêteur recevra à la mairie les :

- mercredi 01 septembre 2021 de 10H00 à 12H00
- vendredi 10 septembre 2021 de 15H00 à 17H00
- lundi 20 septembre 2021 de 10H00 à 12H00
- vendredi 01 octobre 2021 de 15H00 à 17H00

Il sera également possible de déposer ses observations par courrier électronique à l'adresse suivante : plu-hettange-grande@registredemat.fr . Ces observations et propositions seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet mentionné et en mairie.

Article 5 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Hettange Grande le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 6 : Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressé au Préfet du Département de la Moselle et au Président du Tribunal Administratif.
Le public pourra consulter ce rapport à la mairie de Hettange Grande aux jours et heures habituels d'ouverture..

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (Le Républicain Lorrain et La Semaine).

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Hettange Grande.

Article 8 : Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Préfet s/c du Sous-préfet
- M. le Commissaire Enquêteur
- La Direction Départementale des Territoires

Le Maire de Hettange-Grande

Roland BALCERZAK

